



RÈGLEMENT DES COMPÉTITIONS

Donnes libres - Seniors

Saison : 2024/2025

Article 1 : DÉROULEMENT

Le Comité Ile de France organise un sélectif qui qualifiera **12 joueurs** pour le Championnat de France « Seniors » en donnes libres qui se déroulera du **24 au 28 février 2025 à ALES (30)**

Le mardi 17 décembre 2024 à 11 heures :

A L'ATOUT D'HONNEUR DE VELIZY

Ancienne église de St Denis

Place Emile Zola/Rue Aristide Briand

78140 VELIZY VILLACOUBLAY

L'épreuve est ouverte aux affiliés de la Zone 81 (comité Ile de France) toutes catégories confondues, né(e)s avant le 31 décembre 1964. Une licence peut être prise sur place.

Article 2 : INSCRIPTIONS

Pour faciliter l'organisation de cette compétition, il est recommandé de s'inscrire par avance :

- Par internet sur le site du comité www.comiteiledefrancedetarot.fr : sur le module « formulaire d'inscriptions »
- Auprès du directeur d'épreuve François LAROCHE au [06.41.20.48.68](tel:0641204868) ou par mail à l'adresse suivante : f.laroche3@gmail.com

Les joueurs pourront également s'inscrire sur le lieu des tournois à partir de 10h30.

Les inscriptions tardives ne seront prises en compte que par table complète. Elles seront closes ¼ d'heure après le début de la compétition.

Participation : 20 € par joueur pour un tournoi qualificatif (tarif comprenant les 2 séances).

Article 3 : QUALIFIÉS

12 joueurs qualifiés pour le championnat de France

Article 4 : RÈGLEMENT FFT

Cette épreuve est soumise au règlement des compétitions de la F.F.T.

Fascicule 1 : Règles communes

- Chapitre 1 : Epreuves officielles. **Articles 1 et 5.**
- Chapitre 2 : Règles communes. **Articles 20 à 40 bis** à l'exception des articles **22 à 26,29 et 36.**

Fascicule 2 : Donnes libres

- Chapitre 1 : Règlement officiel.
- Chapitre 3 : Règlement des compétitions. **Articles 18 à 23 et 24 à 29.**

Ces documents sont consultables à tout moment auprès de l'arbitre.

Article 5 : MISE EN PLACE

- **8 positions de 5 donnes** seront jouées. Lors de la 8^{ème} position, les joueurs seront placés suivant l'ordre du classement après la 7^{ème} position.
- Une pause repas s'effectuera après la fin de la 3^{ème} position.
- En cas de tables de 3, la 4^{ème} position du tournoi concerné achevée, les tables deviendront complètes. Pour ramener le nombre de joueurs à un multiple de 4, le ou les 2 ou 3 derniers du classement après cette 4^{ème} position seront éliminés.
- **Temps de jeu** :
 - 50 mn par position, au signal de l'arbitre.
 - Après 45mn il sera interdit de redistribuer

Article 6 : INDICE PCN et PP

- ✚ **Indice des PCN : 1,8**
- ✚ **PP : 3/2/1.**

Article 7 : DIRECTEUR D'ÉPREUVE

Le directeur d'épreuve, le président de zone, le président du comité, la ccr et l'arbitre ont la possibilité de prendre tous les choix optionnels qu'ils jugeraient utile au bon déroulement de l'épreuve en conformité avec l'article 4.

Article 8 : RESPECT

- Accès aux salles :** accès aux salles du championnat est interdit aux animaux.
- Discipline :** tout joueur, ayant un comportement incorrect, un langage agressif ou vulgaire envers ses partenaires de jeu ou l'un des responsables, ou reconnu en état d'ébriété et ayant perturbé le tournoi, sera immédiatement exclu de la compétition et un dossier disciplinaire sera ouvert à son encontre.
- Tabagisme :** toutes les compétitions sont non-fumeurs (y compris cigarette électronique).
- Téléphone :** Tous les téléphones et appareils multimédia devront être éteints, y compris ceux des spectateurs.
- Mesures sanitaires :** Pass sanitaire, masque et gel obligatoires ;

Le Directeur d'épreuve

François LAROCHE

La Présidente de la C.C.R

Lydia JANNEAU

Le Président de zone

Stéphane MIONNET